

Séjour

Lors de l'admission, les effets personnels nécessaires au séjour sont à apporter, dont notamment :

- ✓ vêtements et sous-vêtements de rechange ;
- ✓ traitements pour la durée du séjour (y compris le matériel de soins spécifique) ;
- ✓ pantoufles adaptées aux risques de chutes ;
- ✓ savonnette, savon liquide de douche, shampoing ;
- ✓ effets de toilette (brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux, peigne, nécessaires de rasage, etc.) ;
- ✓ matériel d'incontinence, si nécessaire ;
- ✓ boîte pour prothèses dentaires, pastilles nettoyantes ;
- ✓ fauteuil roulant, cadre de marche ou autre moyen auxiliaire.



Le personnel soignant de l'UATR, qualifié et expérimenté dans l'accompagnement des seniors, assure les soins requis 24h/24 et 7j/7j, selon les recommandations du médecin traitant.

Durant le séjour, le médecin traitant du senior maintient le suivi médical. Lors de son absence ou en cas d'urgence, le médecin de soutien de l'UATR et/ou le service d'urgence de médecins à domicile peuvent être sollicités, si besoin.

Part à charge du résident

La part du séjour en UATR à charge des seniors est la suivante :

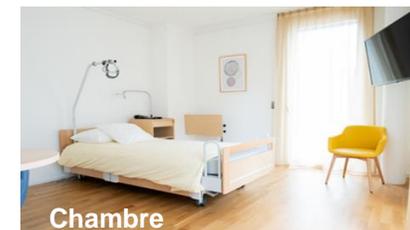
Facturés par journée	CHF p/ jour
Prix du séjour	CHF 105.15
Contribution personnelle aux coûts des soins	CHF 10.00
10% de participation aux soins infirmiers	Facturé par l'assurance

Le remboursement partiel ou intégral de ces frais peut être éventuellement réclamé auprès de l'assurance complémentaire ou, pour les bénéficiaires de prestations complémentaires, auprès du SPC.

Le prix du séjour comprend :

- la mise à disposition d'une chambre individuelle meublée et équipée, disposant d'une salle de bains individuelle, d'un téléviseur, d'un téléphone et d'un système d'appel d'urgence ;
- le coût de la ligne téléphonique fixe ainsi que les appels réalisés en Suisse et en Europe de l'Ouest ;
- le réseau de téléphonie mobile Swisscom, Sunrise et Salt ainsi que le réseau wifi ;
- l'utilisation des locaux communs ;
- les trois repas principaux, adaptés à l'état de santé de la personne, ainsi que les collations durant la journée ;
- l'entretien et le nettoyage de la chambre et de la literie ;
- les activités et un accompagnement par du personnel formé.

Les chambres sont non-fumeuses. L'UATR Adret décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des biens personnels et des objets de valeur.



Part à charge de l'assurance maladie

Les soins infirmiers réalisés sont facturés directement par l'UATR Adret à l'assurance maladie de base, selon les tarifs établis en vigueur.

Inscription

L'**UATR Adret** est destinée exclusivement aux personnes en âge AVS, domiciliées dans le canton de Genève.

Pour toute inscription, un formulaire de demande d'inscription en UATR doit être adressé au secrétariat de l'**UATR Adret** (secretariatuatr@hageslancy.ch) accompagné d'un rapport médical rédigé par un médecin traitant établi en Suisse et prescrivant le besoin de séjour en UATR.

En fonction des places disponibles, l'**UATR Adret** communique, par écrit au demandeur et dans les meilleurs délais, les dates du séjour en joignant un contrat de séjour, que le demandeur devra retourner dûment signé au plus tard 5 jours avant son admission.

Le versement d'arrhes est nécessaire pour confirmer la réservation. Ces arrhes sont conservées par l'**UATR Adret** au cas où le séjour n'a pas été annulé au minimum 10 jours ouvrables avant l'entrée prévue.

Lors d'une résiliation de contrat durant le séjour sans motif valable, le prix du séjour est facturé jusqu'à la date de fin du séjour en UATR initialement prévue.

La demande d'admission en UATR, le rapport médical ainsi que tous renseignements complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'**HAGES** (www.hageslancy.ch) ou peuvent être directement demandés par courrier, par courriel ou par téléphone, aux coordonnées suivantes :

UATR ADRET
Unité d'Accueil
Temporaire de Répit

UATR Adret
Place de Pont-Rouge 2
1212 Grand-Lancy
Tél. 022 879 60 30
contactuatr@hageslancy.ch



UATR ADRET
Unité d'Accueil
Temporaire de Répit

Bienvenue dans la société de longue vie !

L'**UATR Adret** est une unité de 8 lits, qui accueille des personnes en âge AVS vivant à domicile, pour des séjours de **5 à 45 jours**, lors d'une fin de séjour hospitalier ou lorsque leurs proches-aidants sont absents ou ont besoin de répit.



Un séjour à l'**UATR Adret** permet également de repérer les difficultés rencontrées à domicile et de renforcer l'indépendance de la personne accueillie.

Située juste en face de la gare CFF de Lancy Pont-Rouge, dans le bâtiment de l'**HEPS Adret** (Habitat évolutif pour seniors), l'**UATR Adret** est proche du réseau TPG et du Léman Express ainsi que de la sortie « Etoile » de l'autoroute A1.

L'**UATR Adret** est gérée par l'Association **HAGES** sans but lucratif, spécialisée dans les solutions d'habitats et d'accompagnements pour seniors, et qui assure également l'exploitation des quatre autres entités suivantes :

EMS VENDEE
Etablissement
Médico-Social

EMS MOUILLES
Etablissement
Médico-Social

LIA ADRET
Logements
Intergénérationnels

OASD ADRET
Organisme d'Aide & Soins
à Domicile